



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada

Méetrologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

S.WA-3213

DEC 12 1984

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of
the Minister of Consumer and Corporate
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir stat-
utaire du Ministre de Consommation et
Corporations à la demande de:

Pennsylvania Scale Company
21 Graybill Road
P.O. Box 566
Leola, PA, USA 17540

for the following devices:

pour les appareils suivants:

TYPE OF DEVICE /
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

Electronic Digital Bench Scale /
Balance de table électronique, à affi-
chage numérique.

Pennsylvania Scale Company
Leola, PA, USA

MODEL DESIGNATIONS /
DESIGNATIONS DES MODELES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITE-ETENDUE(S):

5300

2 lb x 0.005 lb

5200

0-25 lb x 0.005; 25-50 lb x 0.01;
50-100 lb x 0.02 lb.

or metric equivalent / ou l'équivalent
métrique

NOTE: This approval applies only to
devices, the design, composition, con-
struction and performance of which are,
in every material respect, identical to
that described in the information
submitted and are typified by the
sample(s) submitted by the applicant
for evaluation for approval in accor-
dance with sections 14 and 15 of the
Weights and Measures Regulations. The
following is a summary of salient
features only.

REMARQUE: La présente approbation ne
vise que les appareils dont la concep-
tion, la composition, la construction
et le rendement sont identiques, en
tout point, à ceux qui sont décrits
dans la documentation reçue et pour
lesquels des échantillons représen-
tatifs ont été fournis par le requérant
aux fins d'évaluation, conformément aux
articles 14 et 15 du Règlement sur les
poids et mesures. Ce qui suit est une
brève description de leurs principales
caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

The approved devices are micro processor digital bench scales with drift compensation and self diagnostic capabilities. Both models are available in AC and AC/DC versions. The models are electronically identical, excepting that the model 5300 has a counting capability and the model 5200 has triple range capabilities.

The enclosure can be sealed externally, however, the design is such that it cannot be sealed as per the requirements of SCM3/10.

The following operator controls are incorporated in a polycarbonate membrane keyboard:

"ZERO" button used to select zero. If the scale is not stable when this button is depressed, an "error" code will indicate.

"TARE" button used to select a tare.

"MODE" button used to select either lb or kg units of measurement.

"CHECK" button used to initiate a self-diagnostic check of the electronics without altering any existing information.

In addition to the switches in the keyboard, a "NORMAL/CAL" switch, used to set the scale in the normal mode or calibration mode is located at the rear of the scale. External access to the calibration mode is prevented by a key enabled internal pin connector which must be set in the desired position for the calibration mode to function.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Les appareils approuvés sont des balances de table à affichage numérique commandées par microprocesseur et comportant des fonctions de compensation du mouvement et d'auto-vérification. Les deux modèles sont disponibles en versions fonctionnant en courant alternatif uniquement ou en courant alternatif et en courant continu. Les circuits électroniques des deux appareils sont identiques, sauf que le modèle 5300 incorpore une fonction de comptage et que le modèle 5200 est à trois portées.

Le boîtier peut être scellé de l'extérieur. Toutefois, il n'est pas conçu pour être scellé suivant les exigences de la prescription ministérielle SCM3/10.

Les commandes suivantes, réservées à l'opérateur, sont réunies sur un clavier à membrane en polycarbonate.

une touche "ZERO", utilisée pour régler le zéro de l'appareil. Si la balance n'est pas stable au moment où la touche est actionnée, un code d'erreur est affiché;

une touche "TARE", qui permet d'introduire une tare;

une touche "MODE", qui sert à fixer l'unité de mesure utilisée, soit la lb ou le kg;

une touche "CHECK" qui permet d'effectuer une auto-vérification des circuits électroniques sans modifier les données existantes.

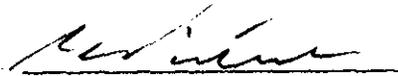
En plus des commandes de clavier, un commutateur "NORMAL/CAL", utilisé pour régler l'appareil en mode de fonctionnement normal ou en mode d'étalonnage, est situé à l'arrière de la balance. Il est toutefois impossible d'accéder au mode d'étalonnage par une commande externe; l'appareil est pourvu d'un connecteur à broches interne qui doit être réglé en position pour accéder au mode d'étalonnage.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein having been evaluated in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, approval is hereby granted pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, and certification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations.

Chief
Legal Metrology Laboratories



W.R. Virtue

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus ayant fait l'objet d'une évaluation aux fins d'approbation conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, une approbation est accordée par les présentes en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, et doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement.

Chef
Laboratoires de la Métrologie légale

DEC 12 1984

